AVIS

DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ,

A TOUS les Citoyens Français des deux Départemens des Ardennes & de la Marne, & particulièrement des Diſtricts de Vouzières, Grandpré, Sainte-Menehould, Clermont, Sedan, Mezières, Rocroi & Rhétel;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

CITOYENS,

L'ENNEMI fait des progrès ſur le territoire des hommes libres, parce que vous ne prenez pas la précaution de faire battre vos grains, de les porter ſur les derrières, pour qu'ils ſoient ſous la protection des troupes françaiſes, d'apporter au camp de vos frères les fourrages & les pailles qui vous ſeroient payés comptant par vos compatriotes, qui reſpectent

votre propriété : au lieu de cela, toutes vos subsistances sont dévorées par les satellites des despotess; leurs chevaux sont nourris de vos fourrages sans qu'il vous en revienne aucun paiement : c'est ainsi que vous-mêmes vous donnez à nos cruels ennemis les moyens de subsister au milieu de vous, de vous accabler d'outrages, & de vous remettre dans l'esclavage. Citoyens, je vous somme, au nom de la Patrie & de la Liberté, de faire apporter dans nos différens camps vos grains & vos fourrages, en faisant constater par vos officiers municipaux les quantités que vous apporterez.

Je vous somme pareillement de faire retirer vos bestiaux & chevaux derrière nos camps; sinon je serai obligé, pour le salut de la Patrie, de sacrifier vos intérêts particuliers, de me conduire avec vous comme se conduisent nos barbares ennemis, & de faire fourrager & tout enlever dans vos villages, afin qu'eux-mêmes n'y trouvent pas à subsister.

Vous particulièrement, districts de Sedan, Mezières, Grandpré, Vouzières & Sainte-Menehould, je vous invite à profiter de l'âpreté de vos montagnes & de l'épaisseur de vos forêts, pour m'aider à empêcher l'ennemi d'y pénétrer.

En conséquence, je vous annonce que si les Prussiens & les Autrichiens s'avancent pour traverser les défilés que je garde en force, je ferai sonner le tocsin dans toutes les paroisses en avant & en arrière

des forêts d'Argonne & de Mazarin : à ce ſon terrible, que tous ceux d'entre vous qui ont des armes à feu se portent chacun en avant de ſa paroiſſe ſur la liſière du bois, depuis Cheveuge juſqu'à Paſſavant ; que les autres, munis de pelles, de pioches & de haches, coupent les bois ſur la liſière, & en faſſent des abattis pour empêcher les ennemis de pénétrer : par ce moyen prudent & courageux, vous conſerverez votre liberté, ou vous nous aiderez à donner la mort à ceux qui voudront vous la ravir.

Je requiers, au nom de la Loi & au nom de la Patrie, tous les adminiſtrateurs de départemens & de diſtricts, tous les officiers municipaux, de donner les ordres ſur leur reſponſabilité pour l'exécution des différens objets de cette proclamation ; quiconque y mettra obſtacle ſera dénoncé à l'Aſſemblée nationale comme lâche ou parjure : mais comme cette meſure feroit trop lente, je déclare qu'en cas que j'y ſois forcé, j'emploierai tous les moyens militaires que j'ai dans les mains, pour faire exécuter ce que je crois nécessaire pour le ſalut de la Patrie.

Le Général en chef de l'armée du Nord.

Signé, DUMOURIEZ.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.